



Fédération Générale C.F.T.C. des Transports

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Paris, le 01 Juillet 2015

Communiqué de presse

1% de revalorisation sur les rémunérations Annuelles Garantie (RAG) dans la branche des autoroutes.

Aujourd'hui, la **CFTC**, la CFDT, la CFE/CGC, la CGT-FO et la FAT-UNSA ont signé avec l'ASFA (*syndicat des employeurs des Autoroutes - Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes et d'ouvrages à péage*) un accord national de branche portant sur les rémunérations annuelles garanties (RAG - (Cf. article 37 de la convention collective nationale de branche (CCNB) en pièces jointes).

La grille des salaires de la branche comprend 16 classes qui se répartissent de la façon suivante :

- classes A à C pour le personnel d'Exécution ;
- classes D à H pour le personnel Maîtrise ;
- classes I à P pour le personnel Cadre ;

L'accord signé ce jour revalorisera l'ensemble des 16 classes à hauteur de 1% au 1^{er} janvier 2016.

Alors que l'inflation est à « 0 » %.

La CFTC se satisfait de cet accord qui valorise la négociation collective de branche et le secteur des autoroutes qui a accepté de s'engager dans un accord à hauteur de 1%.

C'est un signe fort prenant en compte la réalité économique du secteur et la bonne qualité du dialogue social de la branche.

Contact presse :

Jean-Philippe CATANZARO coordinateur de branche

jpcftc@yahoo.fr

06.60.62.75.33